

STAGE BAFD FORMATION PERFECTIONNEMENT

Volume horaire : 48 heures

Prérequis : Avoir son premier stage pratique de 14 jours minimum validé par la SDJES sur son espace personnel.

Tarif : 350 €

Modalités d'inscription : Merci de nous contacter par téléphone (01.69.53.01.41) ou par mail (aroeven@ac-versailles.fr pour vous inscrire

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez nous et nous discuterons ensemble des aménagements possibles pour que vous puissiez suivre cette formation dans les meilleures conditions.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015, et conformément à l'article 25, ce stage vise à :

- Permettre aux stagiaires de clarifier leur conception du rôle et des fonctions du directeur d'un accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement en particulier afin d'acquérir les compétences fondamentales dans les domaines suivants :
- Savoir élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Savoir situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Savoir coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Savoir diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Savoir développer les partenariats et la communication.

En aidant les stagiaires à clarifier :

- leur motivation personnelle pour assumer cette fonction
- leur propre conception éducative, de manière à leur permettre de se positionner vis-à-vis des projets éducatifs des organisateurs, et d'être à même de construire et conduire le projet pédagogique du séjour
- à concevoir leur bilan de formation à partir de leurs évaluations personnelles

En facilitant l'auto évaluation et l'instauration d'une démarche d'analyse critique des actions et projets.

En permettant aux stagiaires d'approfondir leur conception (et la mise en œuvre) du rôle et des fonctions du directeur d'un accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement dans les domaines suivants :

- L'élaboration du projet pédagogique en lien avec les objectifs éducatifs de l'organisateur,
- La transmission et le partage des valeurs de la République, notamment la laïcité.
- La constitution, la conduite et l'animation de l'équipe d'encadrement,
- La mise en œuvre des projets d'activité et la place des enfants ou des jeunes dans la préparation et le déroulement du séjour

STAGE BAFD FORMATION PERFECTIONNEMENT

- L'intégration du séjour dans le milieu environnant et les relations avec celui-ci,
- L'information et les relations avec les familles.
- L'élaboration et la gestion d'un budget de séjour,
- La gestion administrative d'un séjour.

Contenus de la formation

- La méthodologie de projet en relation avec les objectifs fixés ;
- La conduite de réunion, l'animation et la régulation d'un groupe ;
- La conception et la gestion d'un planning alimentaire ;
- L'élaboration et la gestion d'un budget.
- Le management de l'équipe d'adultes et la formation de ceux-ci.
- La conduite d'entretiens d'embauche et d'accompagnement
- La psychologie de l'enfant et de l'adolescent et les différents référents éducatifs,
- La législation ;
- Les différents types d'organismes d'accueil collectif de mineurs,
- L'accueil des publics spécifiques,
- Les valeurs de la République

Méthodes

- Alternance d'apports théoriques et pratiques, de mises en situation d'animation, d'analyse de pratique, de temps d'observation et d'analyse
- Réalisation de projets d'activité ou de projets pédagogique seul ou en équipe
- Temps d'auto-documentation, d'échanges, de régulation et d'accompagnement avec les formateurs

Évaluation

L'auto-évaluation des stagiaires sera recherchée, à partir de celle-ci, ils seront amenés à faire des choix de formation à l'intérieur du stage et à conduire certaines séquences.

Des documents d'aide à l'auto-évaluation individuelle ou collective seront utilisés au cours du stage et remis aux stagiaires à la fin de celui-ci pour qu'ils puissent garder des traces de leur évolution.

Les formateurs, en équipe, procéderont à des bilans réguliers sur l'évolution des stagiaires au regard de l'arrêté du 15 juillet 2015 pour assurer un accompagnement personnalisé de chacun des stagiaires.

Taux de réussite :
2020 : 100 %